



SPSTi BTP Lorraine  
03 87 62 68 13  
sante-travail@sistbtp-lorraine.fr



SPSTi GAS BTP  
03 26 48 42 23  
sante-travail@gasbtp.com

## La visite de mi carrière

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le salarié est examiné par le médecin du travail au cours d'une visite de mi carrière durant l'année civile de son 45<sup>e</sup> anniversaire. Cet examen peut être anticipé et organisé conjointement avec une autre visite médicale dans les deux ans avant l'échéance précitée.

### QUI EST CONCERNE ?

Tous les salariés âgés de 43 à 47 ans.

#### Pour plus d'informations :

Contactez votre service de prévention et de santé au travail...mail

### POUR QUOI FAIRE ?

**Etablir** un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du travailleur.

**Evaluer** les risques de désinsertion professionnelle en prenant en compte l'évolution des capacités du travailleur en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé.

**Sensibiliser** le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et sur la prévention des risques.

### BON A SAVOIR

- Il appartient à l'employeur de solliciter le rendez-vous.
- Le médecin du travail peut proposer, par écrit et après échange avec le salarié et l'employeur, des mesures d'aménagement et d'adaptation ou de transformation du poste de travail.
- La visite médicale de mi carrière peut être réalisée par une infirmière en santé travail qui orientera le salarié au médecin du travail, si des mesures d'aménagement de poste sont nécessaires.
- Une attestation de suivi est délivrée à l'issue de la visite de mi carrière.